

TAV Transport d'Animaux Vivants "ongulés et volailles"

(ancien CAPTAV)



2 à 5 jours selon les besoins - Répertoire Spécifique : RS 5549



**Spécifique volaille : 14 heures (2j)
1 Espèce d'ongulés : 14 heures (2j)
2-3 Espèces d'ongulés : 21 heures (3j)**

En Formation Continue

- Formation Certifiante

[Objectifs]



*Connaître les principales dispositions réglementaires concernant le bien être et le transport d'animaux vivants
Connaître et appliquer la réglementation en vigueur
Obtenir le certificat de compétence professionnelle des conducteurs et convoyeurs*

[Capacités et compétences]



- Respecter la réglementation en matière de transport et de bien être animal.
- Connaître les principes du comportement des animaux
- Etre capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité
- Améliorer l'efficacité des collectes
- Créer un évènement favorable à la sécurité, la qualité du produit, et dans les relations éleveurs-entreprises

Pour transporter les animaux vivants sur plus de 65 km



Formez-vous, c'est obligatoire !



[Contenu de la formation]

Législation sur le transport des animaux
Notions de sécurité au travail
Notions de bien être animal
Réflexions et recommandations pour améliorer les méthodes de travail
Evaluation

[Modalités pédagogiques]

- ✓ La formation se déroule en salle pour la partie pédagogique.
- ✓ Des sites partenaires, pour des mises en situations pratiques.

[Les + de la formation]

- Centre habilité par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 6 juin 2016)
pour les productions. **Rare organisme à proposer les 5 espèces : BOVIN,
OVIN/CAPRIN, EQUIN, PORC et VOLAILLE**



CFPPA de Charolles
7, Chemin D'Ouze
71120 CHAROLLES
Tel: 03.85.24.00.80

Mail: cfppa.charolles@educagri.fr
www.epl-fontaines.fr - CFPPA CHAROLLES



[Modalités pédagogiques]

- Partie théorique en salle au CFPPA de Charolles
- Sites partenaires, à l'extérieur pour des mises en situations pratiques



[Publics concernés]

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Particuliers
- Entreprises

[Conditions d'entrée en formation]

- Dates de certification : Nous consulter
- Connaître le monde animal



[Conditions d'Inscription]

- Une session par mois, prochaines dates de formation : Nous consulter
- Demande spécifique par mail ou entretien téléphonique pour valider le besoin

[Validation de la formation]

L'évaluation se déroule sur un **outil informatique (QCM) avec une correction automatisée** permettant de statuer sur l'obtention ou non du **certificat de compétences**.
Celui-ci sera **délivré par la DDPP** (Direction Départementale de la Protection des Populations) à la **demande du candidat en joignant son bordereau de score et la photocopie de sa carte d'identité.**

[Contact]

Assistante Administrative

Tel : 03.85.24.00.80

Mail : cfppa.charolles@educagri.fr



[Coût de la formation]

- Suivant le statut des personnes : prise en charge possible par les fonds de formation, Pôle Emploi
- Eligibilité possible au CPF (Compte Personnel de Formation)

[Evaluation de l'action de formation]

- Enquête de satisfaction proposée aux acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs en entreprise)



Taux de Réussite
100 %



Taux de Satisfaction
93 %